

**Séance du Conseil de Ville
du 26 juin 2017, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 28 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 27 du 29 mai 2017
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Gamal Eizat, ainsi que son épouse Mme Ibtiehad Saad
 - Mme Lucie Kubišová
 - M. Manfred Nicolai, ainsi que son épouse Mme Barbara Nicolai
 - M. Fernando Paiva Loureiro, ainsi que son épouse Mme Susete Da Silva Costa et leurs enfants Matias et Alicia Paiva Costa
 - M. Simon Sewa, ainsi que sa fille Adde-Shola Akpedje Sewa
 - M. Qerim Thaqi, ainsi que son épouse Mme Mergime Thaqi et leurs enfants Arlind et Arijon
6. Renouvellement des rapports de service de la Chancelière communale
7. Rapport 2016 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
8. Comptes communaux 2016
9. Crédit de Fr. 1'900'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin de Bellevoie nord
10. Crédit de Fr. 1'300'000.- pour l'assainissement du pont de la rue de l'Avenir
11. Crédit-cadre de Fr. 1'500'000.- pour l'entretien des bâtiments communaux sur la période 2017-2021
12. Crédit de Fr. 980'000.- pour la part communale à la réalisation des équipements et aménagements des espaces publics du projet d'écoquartier "Europan 9 - Gros-Seuc" permettant la réalisation de plus de 300 logements
13. Crédit de Fr. 350'000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet d'écoquartier "Europan 9 - Gros-Seuc"
14. Crédit de Fr. 575'000.- pour l'aménagement de la route de la Mandchourie et de places de stationnement
15. Crédit de Fr. 410'400.- pour la réalisation d'un skatepark sur la parcelle n° 355 à la rue de la Jeunesse
16. Réponse à la motion interpartis 5.16/16 - "Rambarde du Cras-du-Moulin", M. Alphonse Poupon
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Jude Schindelholz, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en souhaitant la bienvenue aux habitants de Moutier, localité qui rejoindra le Canton du Jura. A ce sujet, il remercie le Conseil communal de Delémont, M. le Maire en particulier, pour son attitude d'ouverture et sa collaboration. Il l'encourage à poursuivre sur cette voie en vue des votations de Belprahon et Sorvillier, afin qu'à terme une très large part de la population considère que le bon choix a été fait sans conteste le 18 juin 2017. De plus, M. Schindelholz rappelle les règles en matière de courtoisie et les convenances parlementaires lors des débats, où ni les attaques personnelles ni les jugements n'ont lieu d'être. De même, il précise que les propos tenus par les membres du Conseil communal à la tribune reflètent les décisions du collège et ne sont pas personnels sauf s'ils sont précisés comme tels. Finalement, il rappelle le but d'un postulat, qui vise à demander au Conseil communal de faire une étude sur un sujet, et celui d'une motion, qui oblige le Conseil communal à déposer un projet de règlement ou lui donne des directives impératives sur une mesure à prendre. Pour ces interventions, il invite les membres du Législatif à formuler clairement leur demande, qui doit porter sur un seul objet.

2. APPEL

Conseil de Ville

33 membres sont présents.

Conseil de Ville

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1^{er} vice-président, M. Christophe **Günter**, 2^e vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, M. Luc **Dobler**, scrutateur.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Alain **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Claude **Chèvre**, Blaise **Christe**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Rébecca **Lena**, Renaud **Ludwig**, Jean-Paul **Miserez**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Lydia **Schwyzler**, Mehmet **Suvat**, Diego **Tomaselli**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Besim Hoxha est remplacé par M. Laurent **Crevoisier**

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Khelaf **Kerkour**

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Chantal **Jaussi**

M. Pierre Berthold est remplacé par Mme Arta **Canaj**

Sont excusés

Mme, M. Karen Chevrolet, Pierre-Alain Fleury, Toufiq Ismail-Meyer, Thierry Kamber, Laurent Michel, Grégoire Monin, Didier Schaller, Mansouratou Sokpolie.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 27 DU 29 MAI 2017

Le procès-verbal no 27 du 29 mai 2017, avec le correctif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

9. CRÉDIT DE FR. 110'000.- POUR LE REMPLACEMENT DE LA PASSERELLE DE MORÉPONT PAR UN OUVRAGE PROVISOIRE

Page 271

...

M. Blaise Christe, PDC-JDC, ... le Délégué aux affaires communales le Service des communes.

...

4. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, constatant une baisse des nouveaux habitants à Delémont, relève les divergences entre les chiffres annoncés notamment dans le Rapport général sur l'administration communale et les décomptes retenus. M. Baettig s'étonne que la Ville ne puisse pas connaître le nombre exact de ses citoyens, d'autant que cet élément est pris en compte pour le calcul de différents indicateurs, comme par exemple l'évolution de l'endettement par habitant. Il demande une explication de cette différence entre les exigences de la Confédération selon le système de recensement et la réalité.

M. Damien Chappuis, maire, souhaitant lui aussi la bienvenue à Moutier dans le Jura, indique que la Ville a profité du récent changement de son ERP pour effectuer des contrôles accrus relatifs aux habitants qui n'auraient pas encore déposé leurs papiers à Delémont et au taux de résidences secondaires, situé actuellement entre 8 et 9 %. A l'heure actuelle, certains habitants ne sont pas encore régularisés - et ne sont de ce fait pas imposés - d'où l'engagement de la Police locale notamment pour les prier de le faire. A ce jour, quelque 12'800 personnes résident à Delémont. Preuve de l'augmentation de la population, le taux de vacance des logements qui se situe à 1.81 %, contre plus de 3 % il y a quelques années, malgré les récentes constructions d'immeubles ou de maisons.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, indique avoir été interpellé par un restaurateur qui a demandé à la Municipalité de pouvoir bénéficier d'une place de parc devant son établissement une heure par semaine, pour le déchargement de marchandises, ce que la Ville lui a refusé. M. Christe informe que les camions de livraison pour d'autres restaurateurs stationnent au bord de la route, en gênant la circulation. Ne serait-il pas plus simple de prévoir une place adéquate ? De plus, vaut-il mieux émettre une demande qui donne droit à une réponse négative ou y renoncer et procéder à sa guise ?

M. Damien Chappuis, maire, précise que la Police locale est compétente pour statuer sur de telles requêtes, en fonction des dispositions en vigueur. Toutefois, par mesure d'équité, si l'ensemble des commerçants et restaurateurs obtiennent une place de stationnement, les clients n'en disposeront plus en suffisance. Quant au déchargement, non autorisé, de marchandises sur la voie publique, il doit faire l'objet d'une intervention de la Police.

M. Blaise Christe n'est pas satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, revenant sur la votation populaire liée à la déchèterie, indique que le refus de Soyhières et Corban implique que le soutien de la population à ce projet n'atteint pas les 62 % stipulés dans le message. Toutefois, la déchèterie pourrait tout de même se concrétiser, ce taux d'acceptation n'étant pas déterminant. Tout comme le maire de Val Terbi, M. Chételat n'est pas d'accord avec cette affirmation, qui revient à tromper le peuple. Il souhaite donc savoir où en est ce projet, si le SEOD a abaissé le taux conditionnel de 62 % et qui décidera au final, sachant que le syndicat n'a pas besoin de l'accord populaire pour cette déchèterie, vu qu'il dispose d'une compétence de 5 millions de francs. Finalement, il se demande où l'infrastructure serait construite, étant donné que les habitants de Courtételle la refusent sur leur territoire.

Mme Françoise Collarin informe que le comité du SEOD attend la fin des consultations communales et que, de ce fait, il ne peut pas, à ce jour, se prononcer sur la faisabilité ou non du projet. Mme Collarin met en exergue le fait que diverses communes membres du SEOD ont demandé en septembre 2016 déjà si le comité pouvait refaire ses calculs au cas où le seuil de 62 % ne serait pas atteint. D'autre part, elle regrette les propos du maire de Val Terbi sur des éléments discutés par le comité. A l'échéance de la consultation populaire, le comité reprendra contact avec les communes adhérentes pour faire le point de la situation, sachant que l'élément essentiel est le coût de Fr. 27.- par habitant, que la population ne souhaite pas augmenter. De plus, Mme Collarin est d'avis que même si le seuil de 62 % n'est pas atteint, le comité a autorité pour poursuivre son analyse, ne serait-ce que pour recalculer le prix des prestations.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Julien Crevoisier, PLR, demande si la Ville accepterait de poser une main courante pour faciliter l'accès à la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, notamment pour les personnes âgées.

M. Damien Chappuis, maire, juge cette requête réalisable et la relaira aux services concernés qui pourront l'étudier, en tenant compte des exigences en matière de patrimoine et d'architecture.

M. Julien Crevoisier est satisfait.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, rappelant que deux nouveaux postes de chef de service ont été créés en 2016, demande au Conseil communal s'il a évalué leur adéquation avec leurs tâches. Le cas échéant, seront-ils réévalués ?

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'une analyse est en cours après la première année d'activité des deux chefs de service pour déterminer si une réévaluation des postes s'impose. Elle sera incluse dans la réflexion globale menée à chaque automne par les services et les départements qui établissent les besoins nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Cette analyse permet également la comparaison entre services. D'ici à la fin de l'année, le Conseil communal statuera sur les deux postes en question, comme sur l'ensemble des postes de l'Administration.

M. Camille Rebetez est partiellement satisfait.

M. Marc Ribeaud, PS, confirme les appréhensions de M. Günter s'agissant de l'installation des Gens du voyage à proximité de la ZARD, que les partenaires commerciaux pourraient juger peu sûre. A son sens, ce secteur, voué à l'accueil d'entreprises de haute technologie, mérite un environnement soigné. Aussi, il demande si le quartier des Prés-Roses, étudié à l'époque et adéquat sous plusieurs aspects pour l'accueil des Gens du voyage, a été présenté au Gouvernement. Selon lui, la Ville pourrait collaborer avec le Canton pour trouver une solution à cette question qui a déjà fait débat, ce qui faciliterait également l'approbation du Parlement.

M. Damien Chappuis, maire, répète que tant l'Exécutif que le Conseil d'administration d'innodel SA s'interrogent sur le choix de l'emplacement. La Ville a souhaité pouvoir prendre connaissance de l'analyse multicritère lancée par le Gouvernement relative à une dizaine de sites. Toutefois, M. Chappuis rappelle la nécessité d'avancer dans ce dossier, vu la demande fédérale que chaque canton dispose d'une telle aire d'accueil. Ainsi, le Conseil communal collabore avec le Canton pour étudier d'autres pistes déterminant un lieu mieux adapté que le site d'innodel SA.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, remercie la Voirie pour le nettoyage de la Vieille Ville à la suite de la Danse sur la Doux. Relevant l'événement que représente cette manifestation pour les Delémontains, Mme Plumez suggère au Conseil communal qu'il exige des acteurs de la fête de libérer l'emplacement occupé à une heure correcte. En effet, lors de la dernière édition, l'exploitant du carrousel a occupé trois places de stationnement aux abords de l'église Saint-Marcel jusqu'au dimanche matin.

M. Damien Chappuis, maire, relevant l'engagement du personnel de la Voirie pour chaque manifestation, transmettra cette suggestion aux organisateurs, estimant nécessaire que les emplacements soient libérés dans les meilleurs délais.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, indique que de nombreuses pannes électriques se sont produites jeudi soir lors de la représentation du cirque Knie, qui a recours à une génératrice à mazout à Delémont et dans deux autres villes. Mme Rohner souhaite savoir si les Services industriels (SID), mis en cause dans la presse régionale, ne peuvent pas fournir du courant en suffisance.

Mme Murielle Macchi-Berdat confirme les pannes électriques provenant de la génératrice, qui ont conduit le cirque à écourter sa représentation. Contrairement aux propos de Knie, qui prétend que la Ville n'a pas les disponibilités requises, Mme Macchi-Berdat met en exergue la station transformatrice des SID du Comptoir, qui répondrait de manière fiable aux besoins du cirque, pour autant qu'il la sollicite. Les SID ont publié un communiqué de presse pour défendre leur position, tout en relevant que la station en question dispose d'une puissance de 630 kilovoltampère, équivalant à quatre fois la puissance de la centrale hydroélectrique de la Grande-Ecluse. Mme Macchi-Berdat déplore la position du cirque et espère qu'il fera appel aux SID pour assurer ses spectacles dès 2018.

Mme Magali Rohner est satisfaite.

M. Laurent Crevoisier, PS, souhaite connaître les mesures du Conseil communal pour obliger ses partenaires et leurs sous-traitants à respecter les conventions collectives de travail, vu les cas avérés de non-respect de ces conventions survenus dans la construction du bâtiment de la Mandchourie.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que la Municipalité a initié le projet, vu son besoin en places de crèche. Toutefois, l'investisseur - la Caisse de pensions du Canton - agit en qualité de maître d'ouvrage sur le site de la Mandchourie. Il lui appartient donc de définir les conventions ad hoc avec l'entreprise générale de construction, en l'occurrence Losinger Marazzi. M. Chappuis ne doute pas des démarches entreprises par la Caisse de pensions, tout en relevant que, selon ses renseignements, les faits relatés dans la presse ne correspondaient pas en tout point à la réalité. Estimant nécessaire de garantir les conventions, M. Chappuis indique que celles signées par la Ville prévoient un travail pour minimum 75 % d'entreprises régionales et, d'autre part le respect des conventions par l'entreprise générale et les sous-traitants. En dernier lieu, il regrette la façon d'agir du syndicat qui n'a pas contacté les Autorités communales ou cantonales, ou la Caisse de pensions, avant l'envoi de son communiqué de presse. Pour éviter de telles situations, le Conseil communal proposera aux syndicats une rencontre annuelle pour débattre de leurs revendications.

M. Laurent Crevoisier est partiellement satisfait.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Gamal Eizat, ainsi que son épouse Mme Ibtiehag Saad**
- **Mme Lucie Kubišová**
- **M. Manfred Nicolai, ainsi que son épouse Mme Barbara Nicolai**
- **M. Fernando Paiva Loureiro, ainsi que son épouse Mme Susete Da Silva Costa et leurs enfants Matias et Alicia Paiva Costa**
- **M. Simon Sewa, ainsi que sa fille Adde-Shola Akpedje Sewa**
- **M. Qerim Thaqi, ainsi que son épouse Mme Mergime Thaqi et leurs enfants Arlind et Arijon**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RENOUVELLEMENT DES RAPPORTS DE SERVICE DE LA CHANCELIERÈ COMMUNALE

Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale, quitte la salle.

M. Jude Schindelholz, président, rappelle l'art. 53 du Règlement du Conseil de Ville, stipulant que l'élection de la Chancelière a lieu au bulletin secret. Il invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote.

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à renouveler sa confiance à Mme Edith Cuttat Gyger, à la tête de la Chancellerie, plaque tournante de l'ensemble des requêtes destinées aux différentes Autorités et active en faveur de l'Exécutif et du Législatif.

M. Diego Tomaselli, PS, remercie Mme Cuttat Gyger pour la bonne gestion des affaires et indique que son groupe est favorable au renouvellement de ses rapports de service. Il souligne également les exigences en constante évolution dans le domaine de la gestion du personnel et, comme déjà fait, il renouvelle son appel à l'Exécutif visant à renforcer cet aspect de l'organisation de l'Administration.

M. Jude Schindelholz, président, à la question des membres du Conseil de Ville, indique qu'en cas d'acceptation, ils peuvent répondre par "oui" ou inscrire le nom de Mme la Chancelière sur le bulletin.

DECISION : le renouvellement des rapports de service de la Chancelière communale pour la législature 2018-2022, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à l'unanimité. Il y a un bulletin nul.

Mme Edith Cuttat Gyger, chancelière communale, remercie le Législatif pour la confiance témoignée.

7. RAPPORT 2016 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Damien Chappuis, maire, rappelle les principaux événements de l'année 2016, notamment la venue de Mme Murielle Macchi-Berdat au sein du Conseil communal, en remplacement de M. Jean-Yves Gentil, et différents projets développés à Delémont. En l'occurrence, la Ville a procédé à l'implantation du nouvel ERP, créé un poste de chef matériel au CRISD et édicté un nouveau Règlement de service des taxis. De plus, le projet Police Synergie a impliqué une formation des agents communaux. Le Conseil communal a également mené à bien le projet de crèche à la Mandchourie, qui induit une réorganisation de la structure de la Maison de l'Enfance, et collaboré avec le Canton pour l'ouverture du Centre de jour Sur la Doux. Différentes manifestations ont ponctué la politique culturelle de la Ville, notamment Delémont.BD, le 30^e anniversaire du Centre sportif et divers événements mis sur pied par les Bibliothèques et la Ludothèque. La politique énergétique de la Ville porte ses fruits, au vu des excellents résultats de Sacen SA. La Ville a également créé plusieurs centrales photovoltaïques et la centrale hydroélectrique de la Grande-Ecluse. Elle bénéficie toujours du label Cité de l'énergie, parallèlement à l'agglomération qui entreprend les démarches pour bénéficier du label Région de l'énergie, alors que les diverses collaborations avec d'autres localités perdurent. La Ville a reçu le Prix Flux qui récompense la réalisation de la gare routière, à côté de laquelle se dessine un projet en collaboration avec Poste immobilier. Les travaux liés à *Delémont marée basse* se poursuivent, comprenant la réalisation du parc urbain et l'installation de nouvelles passerelles sur la Sorne. La révision du Plan d'aménagement local a marqué

l'année 2016, incluant les nouveaux Plan de zones et Règlement sur les constructions. Le projet d'écoquartier a lui aussi occupé les services communaux, tout comme les projets de home, les travaux de désamiantage, la gestion des déchets, le Théâtre du Jura ou l'étude du projet d'agglomération de 3^e génération. La ville comptait 12'465 habitants à fin 2016, année au cours de laquelle quelque 60 nouveaux logements ont été créés. En dernier lieu, au nom du Conseil communal, M. Chappuis remercie le personnel communal pour son engagement et le Conseil de Ville pour son soutien aux différents projets.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), émet quelques propositions d'amélioration, entre autres la mise à jour de l'inventaire des postes autorisés. Il invite les commissions qui ne le font pas à se réunir plus souvent, tout en rappelant qu'elles ont la possibilité d'intervenir de leur propre initiative. S'agissant des résidences secondaires, elles se résument, selon la CGVC, à un taux d'environ 2 % à Delémont, ce qui correspond à quelque 380 habitants. M. Ribeaud met en exergue la baisse d'attractivité du Corps des sapeurs-pompiers, vraisemblablement due à l'imposition des indemnités perçues. Aussi, la CGVC se demande si cette perte financière ne devrait pas être compensée pour assurer une dotation adéquate du CRISD. L'octroi de bourses et prêts a fortement chuté, ce qui pourrait être dû à un manque d'information. D'autre part, M. Ribeaud se dit surpris du peu de demandes pour les allocations d'incitation à la formation, remarque qu'il relaie à la conseillère communale responsable. Outre le bon fonctionnement du CDJ, la CGVC relève le dynamisme du secteur de la culture et des sports et se dit interpellé par le déficit du SMAC Festival ; la Commune doit-elle l'éponger ? D'autre part, M. Ribeaud espère qu'à l'augmentation de la dotation en personnel de la Bibliothèque correspondra un élargissement des heures d'ouverture de la structure, notamment pendant les vacances.

Au niveau énergétique, la CGVC relève que la consommation l'électricité augmente de 1.1 %, à cause de l'industrie, des services et des écoles, notamment le Campus Strate-J. La diminution des coûts de l'électricité due à Sacen SA est partiellement contrebalancée par les taxes liées au transport, en augmentation. M. Ribeaud apprécie la présentation succincte des projets en cours, dont certains crédits n'ont pas été utilisés en totalité. C'est le cas de celui du Plan général d'évacuation des eaux usées, dont l'état des canalisations est peut-être meilleur que prévu, ou celui des places de jeux, que le Conseil de Ville avait souhaité voir réalisées rapidement. Relevant que les informations relatives aux permis ont été complétées et se réjouissant du nouveau système du Publicar, M. Ribeaud remercie le personnel communal et le Conseil communal pour leur engagement et invite le Conseil de Ville à accepter ce rapport.

M. Christophe Günter, PLR, remercie l'Exécutif pour son rapport très complet. Toutefois, il suggère d'inclure des graphiques en couleur, pour plus de clarté et d'attractivité, mais d'imprimer en noir/blanc.

M. Iskander Ali, PS, informe que son groupe accepte le rapport et remercie le personnel communal pour son engagement. Toutefois, il se dit encore étonné du retard pris dans la mise à jour du Règlement de police et du Règlement relatif à l'attribution des logements de la Commune. S'agissant du Département UETP, M. Ali rappelle que l'édition 2015 requerrait une augmentation de personnel, alors que le budget 2017 a prévu une augmentation d'environ Fr. 80'000.-. Selon lui, le rapport 2016 laisse supposer que cette mesure ne suffit pas à couvrir tous les besoins et que d'autres demandes sont en préparation, lesquelles seront vraisemblablement débattues dans le cadre du budget 2018.

DECISION : le rapport 2016 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **COMPTES COMMUNAUX 2016**

M. Damien Chappuis, maire, commente les comptes 2016 qui, avec Fr. 111'180'066.- de charges et Fr. 111'668'207.- de revenus, présentent un bénéfice de Fr. 488'141.- malgré la baisse de la quotité d'impôt et contre Fr. 75'400.- prévus au budget. Ce résultat est dû à des rentrées de gains en capital et d'impôts supplémentaires et répressifs, de même qu'à des diminutions de charges, comme les intérêts et amortissement du patrimoine administratif. De plus, des amortissements complémentaires de quelque 1.53 million de francs ont été faits, tout comme les versements de Fr. 80'000.- au fonds énergétique et de 1 million de francs au fonds conjoncturel. La Ville voue une attention particulière aux charges cantonales liées, notamment celles de l'action sociale, l'AVS, l'enseignement ou le chômage. A ce sujet, M. Chappuis indique que le Comité de pilotage pour la répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes jurassiennes soumettra prochainement des propositions au Parlement. M. Chappuis relève les nombreux investissements réalisés en 2016, de 6.57 millions de francs, parallèlement à ceux des SID, à hauteur de 2.9 millions de francs. Le degré d'autofinancement atteint 121.06 % contre 183.5 % en 2015. Malgré ce bon résultat, le Conseil communal n'occulte pas la réforme des entreprises III, en dépit du refus populaire, d'où la constitution de provisions. Finalement, M. Chappuis remercie le personnel communal pour son engagement, en particulier MM. Jean Froidevaux, chef du Service financier, et Olivier Jost, responsable des finances des SID, et il invite le Conseil de Ville à accepter les comptes 2016.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la CGVC, relève la faible augmentation des coûts des services municipaux. Les charges ont été correctement budgétisées et maîtrisées, ce qui signifie que la Ville a pu fournir les prestations à la population sans dépassement significatif de crédit. Par rapport à 2015, les recettes fiscales ont diminué de 5 millions de francs, de même que la dette, de 1.6 million de francs. Son coût s'élève à quelque 2.3 millions de francs. M. Ribeaud relève encore le taux de recouvrement des impôts de 97.2 % et le montant des investissements bruts maintenu à environ 10 millions de francs depuis plusieurs années, ce qui permet la réalisation de projets importants. Il remercie M. Jean Froidevaux pour la bonne tenue des comptes 2016 et propose au Conseil de Ville de les accepter.

M. Christian Wirz, PDC-JDC, souligne que les comptes sont positifs pour la 7^e année consécutive, grâce à la dynamique initiée par M. Pierre Kohler, ancien maire, et soutenue par son groupe. Il remercie les contributeurs à ce bon résultat, en relevant qu'à l'exception du secteur de l'enlèvement des déchets, les services constituent des réserves et dégagent des recettes conséquentes pour la Commune. M. Wirz invite à poursuivre cette dynamique lors des prochaines législatures et indique que son groupe approuvera les comptes 2016.

M. Julien Crevoisier, PLR, satisfait de ce résultat, en relève les éléments importants, notamment le bénéfice avant amortissement et alimentation des fonds s'élevant à 3 millions de francs environ, parallèlement à la dette stabilisée à 121 millions de francs. Toutefois, il souhaite la présentation du tableau des flux financiers, de même qu'une stratégie de la dette. D'autre part, il souligne les bons résultats des SID, en particulier celui du secteur de l'électricité qui se monte à 1.1 million de francs, celui de l'eau à quelque Fr. 650'000.-, et celui du gaz à Fr. 350'000.-. Ces résultats pourraient remettre en cause le coût des prestations supporté par les citoyens, même s'ils permettent d'alimenter les fonds pour les entretiens futurs. En dernier lieu, M. Crevoisier regrette l'absence d'une vue synthétique en regard du volume du dossier, ce qui peut constituer un but d'amélioration. A son sens, les enjeux futurs sont la stratégie d'investissement, la stratégie de gestion de la dette, le maintien de l'équilibre financier et l'évolution du contexte fiscal. En conclusion, M. Crevoisier informe que son groupe acceptera les comptes et félicite le Conseil communal pour son travail.

M. Alphonse Poupon, PS, relève la stabilité et la bonne santé des comptes, une fois de plus meilleurs que le budget. Mettant en exergue le bénéfice, les amortissements, l'alimentation des provisions et la diminution de la dette, il rappelle les investissements importants nécessaires à Delémont, même avec une capacité d'autofinancement de 10.1 seulement, et informe que son groupe acceptera les comptes.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, intervenant à titre personnel, se réjouit de la situation financière de la ville. Toutefois, favorable aux investissements, il met en évidence les taux d'intérêt actuellement très bas mais dont l'évolution est inconnue à long terme. D'autre part, il suggère de définir les priorités en matière d'investissements, Delémont comptant quelque 12'500 habitants seulement. En 2016, seule une maison individuelle s'est construite, l'extension de la zone à bâtir ayant été refusée alors qu'elle aurait procuré des rentrées fiscales de l'ordre de 3 millions de francs que la Ville aurait pu redistribuer dans divers domaines.

M. Damien Chappuis, maire, indique que le Conseil communal s'attèlera prochainement aux requêtes de M. Crevoisier. Il rappelle que la présente discussion concerne les comptes et non le budget, qui prévoit une planification financière des investissements claire et transparente. Les taux d'intérêt futurs sont évidemment inconnus à ce jour et tant le Conseil communal que le Conseil de Ville devraient, en cas de hausse, prendre les dispositions qui s'imposent en matière d'investissements. Le Plan d'aménagement local prévoit une augmentation de la population de 1'600 à 2'400 habitants d'ici à 2030, d'où les mesures envisagées par la Ville pour les accueillir. M. Chappuis regrette le peu de maisons individuelles construites mais ce fait relève d'une mise en conformité avec la Loi sur l'aménagement du territoire, d'autant que la population s'est prononcée en mai dernier sur le nouveau Plan de zones et le Règlement sur les constructions, qui prévoit une densification de la ville.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que les amortissements consentis dans le domaine de l'eau sont conformes aux prévisions et que le bon résultat a permis d'amortir complètement certains crédits, ce qui est exceptionnel. S'agissant des fonds, Fr. 600'000.- sont mis en réserve pour l'assainissement d'une conduite entre Develier et Delémont et la création d'un nouveau réservoir. L'attribution à des fonds permet de diminuer le crédit-cadre futur. De plus, les SID mènent une réflexion concernant le prix de l'eau à long terme, pour éviter des hausses ou des baisses annuelles en fonction des projets, une baisse étant prévue dès 2020. Quant au Service du gaz, Mme Macchi-Berdat met en exergue la dette de 8.9 millions de francs, même si l'exercice est positif. Le secteur de l'électricité accuse une baisse de prix de l'ordre de 10 % en 2016 pour les industries notamment et la politique des SID consiste à vendre de l'énergie sans marge bénéficiaire. D'autre part, même si les SID réalisent des économies de fonctionnement, l'augmentation pour certaines catégories de consommateurs est essentiellement due à la répercussion des hausses des coûts en amont (44 % du prix de l'électricité) facturés par l'entreprise livrant l'électricité aux portes de Delémont et qui, sans explication, ont augmenté de 83 % depuis 2010. Finalement, Mme Macchi-Berdat relève que le prix de l'électricité à Delémont est 15 à 20 % moins élevé que celui du fournisseur précité et que les prix pour 2018 ne pourront être communiqués qu'à fin août.

Rubrique 0140 - Gérance de St-Georges

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, met en évidence la différence entre les revenus liés à Saint-Georges, Fr. 123'000.-, calculés après la rénovation pour couvrir les intérêts et amortissement, et la baisse des charges depuis deux ans, ce qui donne une balance de Fr. 27'000.- en faveur de la Ville, contre Fr. 10'000.- il y a deux ans. Même si le Conseil communal accorde une subvention annuelle au CCRD, la location est supérieure aux charges communales. A son sens, la ventilation dans les comptes n'est pas la même pour le SAS et le Musée jurassien d'art et d'histoire, d'où sa demande de remédier à cette situation. D'autre part, les charges du CCRD pour la conciergerie, le chauffage et la technique ont été sous-évaluées et augmentent considérablement. Aussi, il demande si la Ville est prête à amortir exceptionnellement les dettes liées au bâtiment en cas de bénéfice tel que celui de 2016, réflexion qu'il invite à reprendre lors de l'élaboration du prochain budget.

M. Damien Chappuis, maire, estime que la proposition de M. Rebetez doit se faire dans le cadre du budget ou par l'intermédiaire d'une intervention. Toutefois, il indique que le CJC et le CCRD assument des charges de location, comme l'électricité, l'eau ou le chauffage. Les montants signalés par M. Rebetez concernent des rénovations légères sur le bâtiment. La Ville prend donc en charge certains travaux d'entretien, ce qui n'est pas le cas pour le CJC. D'autre part, le Conseil communal est compétent pour définir sa politique d'amortissement, même si le Conseil de Ville peut soumettre des propositions par le budget ou une intervention.

DECISION : les comptes communaux 2016 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. CRÉDIT DE FR. 1'900'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE BELLEVOIE NORD

Mme Françoise Collarin précise que ce crédit relève de la mesure 4b du programme d'agglomération de 2^e génération et prévoit la mise à double sens de la circulation pour renforcer les accès au stationnement et diminuer le trafic dans les rues du centre-gare. Subventionnée à hauteur de 35 %, cette mesure est un élément essentiel de la politique communale des déplacements et fait suite à l'aménagement de la partie sud du chemin de Bellevoie, en coordination avec le projet *Delémont marée basse*, entre 2017 et 2019. Cette route collectrice doit être fonctionnelle avant le début des travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare, en 2020. Le projet prévoit la construction d'un mur au bord de la Sorne, l'aménagement du carrefour avec la rue de l'Avenir, avec une priorité pour l'axe chemin de Bellevoie - rue de l'Avenir ouest, et un aménagement permettant les circulations et la traversée des cycles.

M. Laurent Crevoisier, PS, rapporte que son groupe acceptera ce crédit, celui relatif au pont de la rue de l'Avenir et celui lié aux bâtiments communaux, à condition que les entreprises et leurs sous-traitants fournissent dans le domaine couvert par une CCT une attestation de respect de ces conditions délivrée par les commissions paritaires. Pour les deux premiers crédits, le groupe socialiste regrette l'absence de vues supplémentaires de la Sorne et du carrefour présentant l'aspect futur des lieux.

M. Julien Crevoisier, PLR, intervenant pour les sept crédits, les estime justifiés. Rappelant les investissements projetés se montant à près de 120 millions de francs, M. Crevoisier est d'avis qu'une vision globale en matière de dépenses fait défaut et induit certaines interrogations, comme l'impact sur la dette, l'influence sur le budget des investissements ou les éventuels autres investissements de l'année. Le cadre fixé lors du budget sera-t-il respecté et la Ville a-t-elle les moyens de ces dépenses ? A ce jour, le tableau des flux financiers manque, de même que la stratégie de gestion de la dette. Ces éléments constituent un axe de progression en termes de gestion financière d'une ville. Le groupe PLR attend des éclaircissements du Conseil communal mais il acceptera l'entrée en matière pour tous les crédits.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, précise que cet aménagement, maillon essentiel de la boucle de circulation du centre-ville, permettra une circulation adaptée et sécurisée pour les piétons et les cyclistes. Le groupe PDC-JDC acceptera ce crédit, de même que les suivants.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, relève que les crédits sont conformes au plan financier des investissements et à la politique régionale et locale définie dans le Plan d'aménagement local (PAL). Son groupe soutiendra les sept objets soumis à l'approbation du Législatif, à moins d'éléments nouveaux.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la CGVC, regrette la séparation du crédit lié au chemin de Bellevoie et celui du pont de la rue de l'Avenir. En effet, ces deux projets étant indissociables, leur montant total nécessiterait un vote populaire, même s'ils découlent du PAL que le peuple a accepté. Les valeurs de la démocratie auraient ainsi été respectées.

M. Pierre Chételat, PLR, se rallie à la position de M. Ribeaud, d'autant que le projet a été séparé, à son sens, en trois objets, si l'on considère l'aménagement du sud du chemin de Bellevoie déjà réalisé. D'autre part, alors que le titre mentionne l'assainissement et le réaménagement, le message n'en dit rien mais prévoit bien une infrastructure nouvelle. Regrettant que les crédits ne soient pas traités ensemble, M. Chételat se demande si la démarche de l'Exécutif est conforme et attend ses réponses pour se prononcer, sans s'opposer aux dépenses.

Mme Françoise Collarin confirme que la Ville souhaite le respect des CCT, même si certains éléments lui échappent, faute d'être impliquée dans certaines décisions. Elle met en exergue la planification financière des investissements, en principe pour les cinq à six prochaines années, et la maîtrise des charges d'investissement. Certaines dépenses s'y greffent pour des raisons d'urgence et provoquent le report d'autres crédits pour respecter le cadre budgétaire. D'autre part, les crédits ne sont souvent pas entièrement utilisés. Remerciant le Conseil de Ville pour son soutien, Mme Collarin précise que divers crédits s'imbriquent, notamment ceux réalisés le long de la Sorne. Répondant à M. Ribeaud, elle explique que le pont de la rue de l'Avenir présente des défauts et que l'analyse réalisée a fourni des éléments plus favorables qu'attendu, d'où la soumission du crédit aussi rapidement. Même si la dépense peut être reportée, l'embranchement prévu est lié au chemin de Bellevoie pour assurer la fluidité de la circulation. Le report des travaux nécessiterait le démontage d'une partie du travail réalisé et la réalisation des deux projets, l'un après l'autre, induit une économie non négligeable.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, informe que son groupe soutiendra également les sept crédits. Toutefois, comme le chemin de Bellevoie deviendra une route collectrice, où la circulation est normalement autorisée à 50 km/h, elle relève que cette voie est très fréquentée par les piétons et invite le Conseil communal à accorder une attention particulière à leur sécurité.

M. Marc Ribeaud, PS, revenant sur les propos de M. Laurent Crevoisier, regrette que le dossier ne présente pas de vues synthétiques, où les problèmes de sécurité auraient été mis en évidence.

M. Pierre Chételat, PLR, souhaite connaître les parts d'investissement et d'assainissement de ce crédit. De plus, le message ne cite pas l'acquisition du terrain appartenant au propriétaire du parking, pour laquelle il demande un complément d'information.

Mme Françoise Collarin indique que la Ville a étudié ce dossier pour utiliser au mieux les surfaces. Le gabarit de la voie est identique à celui de la route de Moutier et correspond aux standards appliqués à Delémont. Quant à la vitesse, de l'avis de Mme Collarin, les automobilistes l'adaptent en fonction des piétons et du gabarit de la route. De plus, à l'avenir, son département veillera à présenter des vues plus complètes des réalisations prévues. Elle confirme qu'une acquisition foncière interviendra, à hauteur de Fr. 30'000.-, comme stipulé dans le message. Le partage entre assainissement et réaménagement est difficile à calculer, les travaux prévoyant l'un et l'autre. Toutefois, Mme Collarin rappelle que le Canton et la Confédération contrôlent les chantiers de façon pointue, pour l'octroi des subventions.

DECISION : le crédit de Fr. 1'900'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin de Bellevoie nord est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. CRÉDIT DE FR. 1'300'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT DU PONT DE LA RUE DE L'AVENIR

Mme Françoise Collarin indique que ce pont, construit en 1961, nécessite un assainissement et une adaptation, comme le décrit le message. Les armatures sont corrodées aux extrémités et doivent être remises en état, et les infiltrations d'eau sur la surface doivent être évitées. Les travaux seront réalisés une fois le chemin de Bellevoie réaménagé.

DECISION : le crédit de Fr. 1'300'000.- pour l'assainissement du pont de la rue de l'Avenir est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. CRÉDIT-CADRE DE FR. 1'500'000.- POUR L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX SUR LA PÉRIODE 2017-2021

Mme Françoise Collarin indique que ce crédit émane d'un inventaire des besoins pour chaque bâtiment, les travaux étant réalisés selon leur priorité. Certains immeubles nécessitent une intervention rapide, raison pour laquelle la forme du crédit-cadre est privilégiée. Il contient des travaux d'entretien courant, ceux requérant un coût plus élevé faisant l'objet de crédits spécifiques.

M. Pierre Chételat, PLR, s'interroge sur le montant du crédit, alors que celui voté en 2012 atteignait 1.05 million de francs. Favorable à cette dépense, il estime trop nombreux les crédits urgents soumis par le

Conseil communal et souhaite une meilleure anticipation plutôt que d'agir dans la précipitation. M. Chételat rappelle que l'Exécutif, en réponse à la motion 5.05/09 - "Parc immobilier et routier, une vue d'ensemble s'il vous plaît !", avait indiqué que son patrimoine immobilier comptait 76 bâtiments pour une valeur de 86 millions de francs. Le montant du présent crédit représente 1.75 % du patrimoine alors que les banques prévoient 1 % pour les bâtiments neufs, ce qui n'est pas le cas de la plupart des immeubles de la ville.

Mme Françoise Collarin indique que les travaux concernent des éléments à rénover ou assainir et que les priorités sont données aux bâtiments nécessitant des interventions rapides (réfection d'un toit ou d'une charpente). Par ailleurs, l'anticipation des travaux impliquerait un crédit-cadre beaucoup plus conséquent.

DECISION : le crédit-cadre de Fr. 1'500'000.- pour l'entretien des bâtiments communaux sur la période 2017-2021 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. CRÉDIT DE FR. 980'000.- POUR LA PART COMMUNALE À LA RÉALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DU PROJET D'ÉCOQUARTIER "EUROPAN 9 - GROS-SEUC" PERMETTANT LA RÉALISATION DE PLUS DE 300 LOGEMENTS

Mme Françoise Collarin informe que les travaux en question ne se réaliseront que si un maître d'ouvrage est prêt à débiter le chantier. Rappelant l'historique de ce dossier, en lien avec *Delémont marée basse*, Mme Collarin précise que les éléments liés aux inondations ont été analysés. L'accès au lotissement se fera par la rue Auguste-Quiquerez, sans trafic à l'intérieur de son périmètre, vu le parc souterrain et les places réservées aux visiteurs prévues à l'est. Les équipements conventionnels sont prévus, éventuellement le raccordement au gaz naturel, mais comme chauffage d'appoint vu que les énergies renouvelables devraient couvrir 80 % des besoins, comme prévu dans le plan spécial. Par ailleurs, Mme Collarin indique que le niveau du rez-de-chaussée se situera à la hauteur de la rue Auguste-Quiquerez pour prévenir tout danger d'inondation, ce qui signifie que l'ensemble de la plaine sera remblayé. Détaillant les éléments du crédit, Mme Collarin informe qu'une demande de permis a déjà été transmise à la Ville.

M. Pierre Chételat, PLR, relevant que les 300 logements prévus représentent quelque 1'000 habitants, demande à l'Exécutif s'il a réalisé une planification démographique et une étude d'impact. Il a le sentiment que le Conseil communal tient à réaliser à tout prix cet écoquartier et il craint trop de dépenses pour un projet qui pourrait ne pas se réaliser, sans toutefois s'opposer au crédit.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle les projections du PAL qui prévoient un accroissement de la population entre 1'600 et 2'400 habitants, pour l'accueil desquels le Conseil communal a mené une réflexion, qui a également porté sur les écoles et les crèches. Contrairement aux propos de M. Chételat, l'Exécutif est persuadé que l'écoquartier remplira certaines exigences et répondra aux enjeux fixés. Les discussions avec le propriétaire foncier ont lieu depuis plusieurs années et la demande de permis de construire a été déposée. La Ville n'engagera les travaux que si les investisseurs s'engagent à réaliser l'écoquartier.

DECISION : le crédit de Fr. 980'000.- pour la part communale à la réalisation des équipements et aménagements des espaces publics du projet d'écoquartier "Europan 9 - Gros-Seuc" permettant la réalisation de plus de 300 logements est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. CRÉDIT DE FR. 350'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE STATION TRANSFORMATRICE DÉDIÉE AU PROJET D'ÉCOQUARTIER "EUROPAN 9 - GROS-SEUC"

Mme Murielle Macchi-Berdar informe que la station transformatrice prévue est dimensionnée selon le projet Europan. Intégrée au futur quartier, elle a pour objectif d'approvisionner le quartier en électricité et d'assurer le transit de l'énergie produite par les installations photovoltaïques prévues. Une puissance de 2'000 kilovoltampère est prévue mais elle pourrait être revue en fonction du concept énergétique choisi. Les excédents d'énergie autoproduits pourront être réinjectés dans le réseau 16'000V. Les SID financeront l'investissement par un fonds existant et, à l'instar du crédit précédent, sous réserve du démarrage du chantier. Cet investissement ne peut pas être assumé par le propriétaire, vu que les stations de moyenne tension sont propriété de la Ville. Seuls les très grands consommateurs pourraient acquérir leur propre station, ce à quoi ils renoncent vu l'entretien à prévoir. En dernier lieu, Mme Macchi-Berdar précise que l'objet est autofinancé par les taxes de raccordement au bâtiment.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, demande si la station pourrait être installée dans un immeuble, plutôt que dans un bâtiment propre.

Mme Murielle Macchi-Berdar informe que, en raison de la liaison de 16'000V et pour des raisons de sécurité, la station doit être construite en dehors des immeubles et qu'elle ne peut pas non plus être accolée à un bâtiment, vu que des distances avec les lieux de vie doivent être respectées.

DECISION : le crédit de Fr. 350'000.- HT des Services industriels pour la construction d'une station transformatrice dédiée au projet d'écoquartier "Europas 9 - Gros-Seuc" est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

14. CRÉDIT DE FR. 575'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA MANDCHOURIE ET DE PLACES DE STATIONNEMENT

Mme Françoise Collarin présente ce crédit qui répond au postulat 4.14/15 - "Partager la route de la Mandchourie entre tous les usagers". Les aménagements ont été décidés pour assurer la sécurité et favoriser la mobilité douce. Cinq places de parc sont envisagées au nord du futur bâtiment et 18 autres au sud de l'immeuble. Cet emplacement, propriété des CFF, a été échangé contre une parcelle à la rue de la Jeunesse que la Ville aménagera. Les travaux seront coordonnés avec les aménagements extérieurs du bâtiment de la Mandchourie, qui tiennent compte des allers-retours des parents amenant leur enfant.

M. Iskander Ali, PS, craint les difficultés que généreront les cinq places de stationnements au nord du bâtiment, alors que d'autres places sont prévues aux abords immédiats. M. Ali regrette le signal malvenu de la Ville avec les places au nord, qui favorisent l'utilisation des voitures. Le personnel pourra disposer du parking public de la rue de la Jeunesse, ce qui rend inutile la réservation de places sur le terrain CFF. En outre, M. Ali estime que l'absence d'un passage piétons entre la route de la Mandchourie et la rue de Puits crée un danger. Malgré ses réticences, le groupe socialiste acceptera le crédit.

Mme Françoise Collarin précise que les cinq places au nord du bâtiment sont éloignées de la circulation, vu le large trottoir prévu. Elles semblent très utiles mais, dans le cas contraire, elles pourraient être supprimées. Le passage piétons n'est effectivement pas prévu vu la forte circulation sur la route de la Mandchourie. Les usagers venant de la rue de la Jeunesse auront l'obligation de tourner à droite, alors que les cyclistes devront passer sous le pont de la RDU pour rejoindre le chemin du Puits.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, estime que ces aménagements engendreront un problème de sécurité pour les piétons. Se ralliant au groupe socialiste, elle comprend la nécessité de prévoir des places pour les parents mais l'emplacement prévu n'assure pas la sécurité des piétons. A son sens, des aménagements manquent pour ralentir la circulation à cet endroit, où se situent Pro Senectute et la crèche, notamment. Selon elle, les piétons traverseront la route malgré l'absence d'un passage ad hoc.

M. Iskander Ali, PS, estime nécessaire de prévoir un passage piétons, notamment pour les parents stationnés sous le pont de la RDU qui chercheront leur enfant en empruntant le chemin du Puits.

Mme Françoise Collarin précise que les automobilistes stationnés à la rue de la Jeunesse disposeront d'un trottoir sur cette voie. Les cyclistes venant de Courtételle emprunteront le chemin du Puits près de la patinoire pour accéder à la route de la Mandchourie, ce qui leur évitera de la traverser. Des spécialistes ont étudié l'ensemble des circulations sur ce lieu et un passage piétons existe à quelques dizaines de mètres de la crèche. Le tronçon sera donc aménagé de la manière la plus sécurisée possible.

DECISION : le crédit de Fr. 575'000.- pour l'aménagement de la route de la Mandchourie et de places de stationnement est accepté par 12 voix, sans avis contraire.

15. CRÉDIT DE FR. 410'400.- POUR LA RÉALISATION D'UN SKATEPARK SUR LA PARCELLE N° 355 À LA RUE DE LA JEUNESSE

Mme Esther Gelso, faisant l'historique de ce projet, relève son montant plus conséquent que celui dépensé il y a 10 ans pour le skatepark actuel. En effet, l'infrastructure actuelle est en béton, dont le coût est largement inférieur. De plus, l'emplacement prévu sous le pont de la RDU engendre des contraintes d'aménagement et des installations fixes sont exclues vu que la zone est inondable, comme prévu dans le projet *Delémont marée basse*. D'autre part, le matériau choisi, en l'occurrence le bois, est moins dangereux que le béton, avec lequel le risque de blessure par abrasion est plus grand. La Ville a soumis le projet au BPA qui l'a approuvé. Mme Gelso met en exergue l'engagement des jeunes dans ce projet, sur lequel la Commission des sports n'a pas pu statuer, faute de quorum. Les futurs utilisateurs se sont engagés à entretenir le skatepark, pour lequel une charte d'utilisation a été édictée. Des subventions sont attendues pour cette infrastructure, que les jeunes avaient délaissée, préférant celle de Porrentruy, qui se prochainement déconstruite.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, regrette que le Conseil communal, pour des raisons de sécurité et de responsabilité notamment, ait refusé sa proposition similaire se basant sur un modèle zurichois, alors qu'il présente aujourd'hui un projet de skatepark. M. Baettig s'en réjouit pour les jeunes, tout en estimant la question de la sécurité et de la responsabilité encore de mise.

M. Marc Ribeaud, PS, rappelle la contribution de Fr. 30'000.- du Conseil communal à la Ville de Porrentruy pour la réalisation de son skatepark, pour lequel les Autorités ajoulotes souhaitent une surveillance. A Delémont, cette responsabilité sera assumée par les jeunes, ce dont M. Ribeaud souhaite confirmation, tout en relevant que l'association Skatepark Moutier cherche un local. Aussi, il souhaite connaître la fréquentation de l'infrastructure de Porrentruy et savoir si des discussions ont eu lieu avec Porrentruy et Moutier s'agissant des différents types de parc. Une coordination avec l'agglomération serait utile pour ce genre d'installation, à laquelle le groupe socialiste est favorable.

M. Christophe Günter, PLR, demande si la Ville a mené une enquête s'agissant de la fréquentation pour connaître le nombre d'utilisateurs potentiels du futur skatepark, tout en se demandant si ce sport est toujours à la mode. M. Günter estime qu'avant toute construction, l'association chargée de la gestion du parc doit être créée, comme ce fut le cas pour le dojo notamment. En conclusion, le groupe PLR regrette le manque d'éléments concrets pour se positionner sur ce crédit et attend les réponses de l'Exécutif.

M. Blaise Christe, PDC-JDC, confirme avoir été le seul membre de la Commission des sports présent à la séance convoquée par le Service de la culture et des sports. Favorable au projet, il rappelle la longue attente des jeunes pour pouvoir disposer d'une telle infrastructure. Toutefois, il s'interroge sur la sécurité et invite le Conseil communal à prendre toute mesure pour que sa responsabilité ne soit pas engagée en cas d'accident, les usagers pratiquant ce sport à leur risque. Finalement, il souhaite connaître la raison pour laquelle le crédit a augmenté de Fr. 30'400.- depuis sa soumission à la Commission des sports.

Mme Esther Gelso indique que le crédit soumis à la Commission des sports n'incluait pas la TVA, ce que la Ville a rectifié. Elle regrette la position de M. Baettig et précise que le Conseil communal a refusé son projet parce qu'il prévoyait l'utilisation d'une vieille bâtisse, ce qui laissait pressentir un squat.

S'agissant de la sécurité, Mme Gelso relève que ce sport, tout comme d'autres activités plus populaires, par exemple le vélo, présente des risques. Un règlement d'utilisation prévoira toute disposition utile mais les utilisateurs devront définir leurs propres limites. Mme Gelso répète que l'infrastructure sera conforme aux exigences du BPA et que les éléments seront les moins dangereux possibles. En son temps, la Ville avait effectivement contribué au financement du skatepark de Porrentruy, à hauteur de Fr. 20'000.-. Par ailleurs, l'association No Limit, dont le nom pourrait changer, se chargera de la gestion du parc. Ses membres ont été très actifs dans la préparation du dossier, qu'ils ont présenté à la Commission UETP et au Conseil communal. Mme Gelso ne dispose pas de statistique de fréquentation, même si la déconstruction du skatepark de Porrentruy laisse pressentir une utilisation insuffisante ou une volonté d'affecter le site à un autre but. L'intérêt de la jeunesse existe pour ce domaine de loisirs, que le CDJ souhaite déjà élargir sous le pont de la RDU, site approprié pour le skatepark.

M. Christophe Günter, PLR, souhaite savoir si une évaluation du nombre d'utilisateurs a été réalisée.

Mme Esther Gelso informe que quelque 30 jeunes sont intéressés, en plus des membres du CDJ.

DECISION : le crédit de Fr. 410'400.- pour la réalisation d'un skatepark sur la parcelle n° 355 à la rue de la Jeunesse est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

16. RÉPONSE À LA MOTION INTERPARTIS 5.16/16 - "RAMBARDE DU CRAS-DU-MOULIN", M. ALPHONSE POUPON

Mme Françoise Collarin rappelle que la Ville a installé la rambarde demandée, en espérant avoir répondu aux attentes de sécurité en faveur de la population.

17. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

A été déposée :

- **question écrite 2.05/17** - "Bruits de la circulation causés par une conduite intempestive : les moyens à disposition de la commune ?", PS, M. Marc Ribeaud

La séance est levée à 22 h 35.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancellerie :

Jude Schindelholz

Nadia Maggay

Delémont, le 6 juillet 2017